

## **Le concours IPMS BRETAGNE**

### **GENERALITES :**

***Art 1 :*** le concours est ouvert à tous les maquettistes et figurinistes amateurs. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de refuser toute pièce ne correspondant pas aux critères de qualité et de morale de l'exposition....

***Art 2 :*** Les pièces doivent être l'œuvre des participants et d'eux seuls. Une pièce réalisée par plusieurs personnes doit être inscrite aux noms de celles-ci. Chaque concurrent peut s'inscrire dans autant de catégories qu'il le désire et avec autant de pièce qu'il souhaite. Par contre : chaque concurrent ne pourra prétendre à se voir attribuer qu'un seul prix par catégorie. Une pièce présentée pendant une saison dans une catégorie, ne pourra être représentée que si elle est mise en diorama la saison suivante.

***Art 3 :*** Les inscriptions des maquettes en concours devront parvenir dans la mesure du possible au club organisateur, 15 jours avant la date du salon. Un droit d'inscription sera perçu, il est fixé à 5 euros, (gratuit pour les moins de 13 ans).

***Art 4 :*** les exposants auront la responsabilité de leur stand pendant les heures d'ouverture, (animation et surveillance). Le retrait des pièces en exposition et en concours ne pourra s'effectuer qu'en fin de manifestation. Dans le cas d'éloignement important, seul un responsable organisateur pourra accorder une dérogation exceptionnelle sur ce point.

***Art 5 : CONSTITUTION DU JURY :*** Le jury est constitué de maquettistes et figurinistes amateurs et de toutes personnes ayant les connaissances requises. Il comprend un Président, un Secrétaire et des juges assesseurs. Leur nombre dépend de la quantité de catégories ouvertes, à raison de trois juges par catégorie. En cas de vacances de juges, le Président peut demander l'assistance de juges extérieurs à son club, dans ce cas, ceux-ci sont dispensés de juger les catégories où leurs membres ou eux-mêmes concourent. Il peut également faire appel à des juniors de son club en qualité de juge stagiaire dans le cadre de la formation. En règle générale, le club organisateur ne participe pas en qualité de concurrent au concours qu'il organise. Le jury se réserve le droit de refuser les pièces dont les caractéristiques ne correspondent pas à celles annoncées lors de l'inscription au concours.

### **Art 6: les catégories de concurrent :**

- ***Minime :*** jusqu'à 12 ans révolus
- ***Juniors :*** de 13 ans à 17 ans révolus
- ***Seniors :*** 18 ans et plus

### **Art 7 : les critères de jugement**

- ***A : Vue d'ensemble :*** création, présentation, recherche de doc, transformation, etc.....
- ***B : Montage :*** assemblage, collage, finition des joints, finesse des détails, etc....
- ***C Peinture :*** exactitude des teintes, précision, finition, vieillissement, ambiance, etc...

**Art 8 : répartition des points par critères :**

**Toutes catégories sauf figurines**

**A : 30 points**

**B : 35 points**

**C : 35 points**

**TOTAL: 100 points**

**Figurines**

**A : 35 points**

**B : 30 points**

**C : 35 points**

**TOTAL: 100 points**

**Art 9: RESULTATS :**

**Le jury est souverain dans sa notation. A la relecture des points attribués par les juges suivants les critères et notes de l'art 8 du présent règlement, la remise des prix se fait suivant le tableau suivant.**

Total des points	Senior	Junior	Minime
De 90 à 100	OR		
De 80 à 89	ARGENT		
De 70 à 79	BRONZE	OR	
De 60 à 69	Non classé	ARGENT	
De 50 à 59	NC	BRONZE	OR
De 40 à 49	NC	NC	ARGENT
De 30 à 39	NC	NC	BRONZE
De 0 à 29	NC	NC	NC

***Art 10 : Le Président du jury veillera à l'équité et à l'impartialité des jugements, ainsi qu'au respect pour tous du règlement. En fin de notation, il contrôlera avec son secrétaire et éventuellement des juges à la bonne attribution des récompenses. En cas de litige sur l'attribution d'un prix, la voix du Président sera prépondérante. Le secrétaire du jury veillera à ce que : le règlement, les catégories et éventuellement la constitution du jury soient affichées. Il établira un procès-verbal des résultats du concours qui sera affiché sur le lieu du concours. Le jury étant souverain, aucune réclamation ne***

*sera admise. L'inscription au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.*

**Art 11 : les catégories du concours sont les suivantes :**

<b>1</b>	<b>AVIONS</b>	<b>2</b>	<b>DIORAMA AVIONS</b>
<b>3</b>	<b>BATEAUX</b>	<b>4</b>	<b>DIORAMA BATEAUX</b>
<b>5</b>	<b>FIGURINES</b>	<b>6</b>	<b>DIORAMA FIGURINES</b>
<b>7</b>	<b>VEHICULES CIVILS</b>	<b>8</b>	<b>DIORAMA VEHICULES CIVILS</b>
<b>9</b>	<b>VEHICULES MILITAIRES</b>	<b>10</b>	<b>DIORAMA VEHICULES MILITAIRES</b>
<b>11</b>	<b>FANTASTIQUE</b>	<b>12</b>	<b>DIORAMA FANTASTIQUE</b>
<b>13</b>	<b>DIVERS</b>		